

REPUBLIQUE FRANCAISE



Commune de Cap d'Ail

Le 10 mai 2023

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le 9 mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de M. Xavier BECK, Maire.

Etaient présents : M. CASTEL, Mme ZAMBERNARDI, M. FRASNETTI, Mme ELLENA, M. DALMASSO, Mme ROLAND, M. TRAPHAGEN, Mme SPAGLI, Adjoint, MM. DESCAMPS, MALLEA, Mmes BRUALLA, BAJON, M. ANGIOLINI, Mmes VEGAS, PICCINI, GUASCO, MM. SIMON, RAMOS, Mme HERVOUET, M. QUARANTA, Mme BOUDABOUS, MM. ROSELLINI, GUGLIELMI, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés ou absents : M. ANGIBAUD pouvoir à M. MALLEA, M. POMMERET, Mme FRANCH, absents.

Nombre de conseillers : en exercice : 27, présents : 24, votants : 25.

Madame HERVOUET a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Administration générale

- 1 - Autorisation d'ester en justice suite aux infractions au code de l'urbanisme
- 2 - Recours contre les délibérations 4.3 et 4.4 du 6 octobre 2022 du Conseil métropolitain de la Métropole Nice Côte d'Azur
- 3 - Droits d'occupation de l'Espace Marquet pendant le 80^{ème} Grand Prix de Monaco
- 4 - Régularisation par division en volumes d'un ensemble immobilier constitué de deux anciens tunnels ferroviaires et de la voirie communale – Allée Auguste Dalmasso et avenue Winston Churchill

Finances

- 5 - Décision modificative n°1 – Budget principal 2023

Personnel

- 6 - Présentation du Rapport Social Unique 2021

Questions diverses

1 - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE SUITE AUX INFRACTIONS AU CODE DE L'URBANISME

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2 - RECOURS CONTRE LES DELIBERATIONS 4.3 ET 4.4 DU 6 OCTOBRE 2022 DU CONSEIL METROPOLITAIN DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR

La délibération est approuvée par 24 voix pour et 1 abstention (M. GUGLIELMI).

3 - DROITS D'OCCUPATION DE L'ESPACE MARQUET PENDANT LE 80^{EME} GRAND PRIX DE MONACO

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4 - REGULARISATION PAR DIVISION EN VOLUMES D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER CONSTITUE DE DEUX ANCIENS TUNNELS FERROVIAIRES ET DE LA VOIRIE COMMUNALE – ALLEE AUGUSTE DALMASSO ET AVENUE WINSTON CHURCHILL

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 - DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL 2023

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6 - PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021

L'assemblée délibérante prend acte de la présentation du rapport social unique 2021, cette délibération ne donnant pas lieu à un vote.

QUESTIONS DIVERSES : NEANT

La séance est levée à 19 h.